
STATUT NATIONAL ETUDIANT ENTREPRENEUR

1. QU'EST-CE QUE LE SNEE ?

Le SNEE permet aux étudiants, diplômés au moins du bac ou d'un équivalent, d'élaborer un projet d'entreprise ou associatif en bénéficiant de nombreux avantages, notamment :

- Aménagement d'emploi du temps et équivalence ECTS (système européen de transfert et d'accumulation de crédits),
- Réaliser son projet entrepreneurial à la place d'un stage,
- Accompagnement par un mentor, un enseignant ou un référent entrepreneuriat,
- Être introduit dans l'écosystème entrepreneurial et le réseau des 33 PEPITE (Pôles Etudiants pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat),
- Accéder à un diplôme « D2E » (diplôme d'établissement étudiant-entrepreneur),
- Bénéficier d'un portage juridique grâce au Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise,
- Bénéficier d'aide pour financer son projet (concours nationaux ou régionaux ; prêts d'honneur, levée de fonds...),
- Prolonger le droit aux bourses.

2. COMMENT OBTENIR LE SNEE ?

- Déposer sa candidature sur la plateforme nationale : snee.enseignementsup-recherche.gouv.fr
- Passer en comité d'engagement
- En fonction de votre motivation et du niveau de formalisation de votre projet, le statut vous est délivré.

3. QUI CONTACTER DANS LES ALPES-MARITIMES ?

- **PEPITE PACA EST**

Pôle Universitaire St Jean d'Angély
Bâtiment 1 - Bureau 233
24 avenue des Diables Bleus
06357 Nice Cedex 4
pepitempacaest@unice.fr

4. LIENS INTERNET UTILES

Retrouvez toutes les infos sur :

- pepite-France.fr
- etudiant.gouv.fr
- enseignementsup-recherche.gouv.fr